

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 27 avril 2026**

Délibération n°046_260427**Budget primitif 2026 : Le budget principal de la ville - Le budget du service extérieur des pompes funèbres**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 avril 2026, dématérialisée et affranchie le 21 avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁴ M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND ¹⁻³ Mme Dominique AMAZINGO- RIVIERE ¹ M. Joël LALLEMAND M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL ¹⁻³ Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE ¹ Mme Jessica NARBE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHIAR ¹⁻³ M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Louis Bertrand GRONDIN Mme MANGUE Corinne ¹ Mme Olivia DIJOUX M. Teddy HOAREAU Mme Mathilde ROGER M. Fabrice HOARAU Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN	Mme Yannique SEVERIN M. Cyrille HAMILCARO ²	M. Sylvain ARTHEMISE Mme MANGUE Corinne	

¹N'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération n°53 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

²N'a pas pris part au vote de la délibération n°53 au titre de la procuration donnée à Mme Corinne MANGUE

³N'ont pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°53 à 62 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

⁴N'a pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°54 à 58 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jessica NARBE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°39	43	2	0	0	37	0	8
Pour les délibérations n°40 à 42	43	2	0	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°43	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°44	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°45	43	2	0	0	37	0	8
Pour la délibération n°46	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°47 à 48	43	2	0	0	43	0	2
Pour la délibération n° 49 à 50	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°51	43	2	0	0	39	0	6
Pour la délibération n°52	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°53	37 ^A	1	7	0	38	0	0
Pour les délibérations n°54 à 58	39 ^B	2	4	0	41	0	0
Pour la délibération n°59 à 62	40 ^C	2	3	0	42	0	0
Pour la délibération n°63	43	2	0	0	6	2	37
Pour la délibération n°64	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°65	43	2	0	0	45	0	0

37^A Mesdames Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Corinne MANGUE, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL, Monsieur Saad AKHOONE et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote de la délibération n°53.

39^B Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°54 à 58.


40^C Messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°59 à 62

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du lundi 27 avril 2026 Délibération n°046_260427	FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Budget primitif 2026 : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la ville • Le budget du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Chaque année, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget de la collectivité, doit se tenir au sein du conseil municipal **un débat portant sur les orientations budgétaires**.

Ce débat, constituant la première étape du cycle budgétaire annuel, s'appuie sur le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A Saint-Louis, la présentation des orientations budgétaires a eu lieu à l'occasion de la séance du conseil municipal du 20 février dernier. Ainsi, le projet de budget primitif, préparé et présenté par la Maire et soumis à l'examen de l'assemblée s'inscrit dans la suite de ce débat.

Il est à noter que de fortes incertitudes liées au conflit ouvert au Moyen-Orient depuis le 28 février dernier, avec des premiers effets localement sur la forte évolution du prix des hydrocarbures par exemple, existent toutefois.

Illustrant ces incertitudes, la Banque de France envisage désormais trois scénarios dans ses projections d'inflation annuelle 2026 au mois de mars 2026, allant de +1,7 (scénario de base avec résolution relativement rapide du conflit), passant par +2,5 (scénario défavorable), jusqu'à +3,3%.

A cette situation internationale, s'ajoutent en France, les difficultés politiques ayant amené une approbation très tardive - le 2 février - de la Loi de Finances pour 2026, reflétant un climat peu propice aux investissements et à la consommation.

Dans ce contexte exogène contraint, la trajectoire financière retenue pour le projet de budget pour 2026 profite cependant de la bonne gestion menée depuis 2020.

Le document budgétaire qui est présenté à l'assemblée s'inscrit dans **la poursuite de la stratégie volontariste d'équiper et de structurer le territoire communal** démarrée ces dernières années. Il repose sur ce socle :

- Une cadence d'investissements toujours ambitieuse avec de nouvelles dépenses d'investissements de **plus de 33 millions d'euros pour 2026**, auxquels s'ajoutent

13 millions de dépenses engagées et restant à réaliser au 31 décembre 2025 afin de poursuivre l'amélioration des services publics rendus aux usagers en termes de cadre de vie, de sécurité, de politiques éducatives, sociales ou associatives,

- Une volonté municipale toujours affirmée de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables saint-louisiens et riviérois. **Aussi, en 2026, aucune hausse d'impôt n'est programmée.** Après la baisse de 5% des taux des impôts fonciers en 2025, la municipalité entend maintenir les taux d'imposition locale 2026 à leur niveau abaissé de 2025.

Le projet de budget primitif de 2026 se situe dans la continuité et l'amplification du travail engagé depuis 2020.

Ainsi, le montant prévisionnel des dépenses d'investissements pour cette année 2026 s'établit à un niveau élevé de 47 M€, dont 33,7 M€ en crédits nouveaux.

Le vote du budget primitif intervenant avant la clôture définitive de l'exercice comptable 2025, il est précisé que **les reports d'investissement et le résultat de fonctionnement de 2025 ne sont pas repris au BP** mais le seront dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Ainsi, **les Restes A Réaliser (RAR) constatés au 31 décembre 2025**, correspondant aux dépenses et recettes engagées non mandatées ou non titrées, sont intégrés de fait dans les crédits de l'exercice et seront comptabilisés au BS à intervenir en cours d'année.

Les RAR 2025 concernent en majeure partie la section d'investissement :

Restes à réaliser à reporter en 2026	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	303 762,53 €	- €
011 - charges à caractère général	303 762,53 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 268 018,24 €	3 817 118,44 €
13 - subventions reçues		3 817 118,44 €
20 - immobilisations incorporelles	2 122 689,89 €	
204 - subventions versées	733 575,00 €	
21 - immobilisations corporelles	1 044 374,08 €	
23 - immobilisations en cours	9 367 379,27 €	

Le solde négatif des RAR sera totalement couvert par le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif (CA 2025).**

Le BP 2026 se présente ainsi :

BUDGET - SECTION	Crédits BP 2026		dont opérations réelles		dont opérations d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	105 267 201,00 €	105 267 201,00 €	96 954 869,00 €	104 365 201,00 €	8 312 332,00 €	902 000,00 €
Investissement	40 291 507,00 €	40 291 507,00 €	37 012 527,00 €	29 602 195,00 €	3 278 980,00 €	10 689 312,00 €
TOTAL Budget principal	145 558 708,00 €	145 558 708,00 €	133 967 396,00 €	133 967 396,00 €	11 591 312,00 €	11 591 312,00 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL Budget annexe	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €
Budget consolidé						
Fonctionnement	105 292 201,00 €	105 292 201,00 €	96 979 869,00 €	104 390 201,00 €	8 312 332,00 €	902 000,00 €
Investissement	40 291 507,00 €	40 291 507,00 €	37 012 527,00 €	29 602 195,00 €	3 278 980,00 €	10 689 312,00 €
TOTAL CONSOLIDE	145 583 708,00 €	145 583 708,00 €	133 992 396,00 €	133 992 396,00 €	11 591 312,00 €	11 591 312,00 €

La répartition des masses budgétaires entre les deux sections budgétaires est d'un peu plus de 105 M€ (72%) pour le fonctionnement et de 40 M€ (28%) pour l'investissement.

Il convient de distinguer les opérations réelles de celles dites « d'ordre ». Ces dernières concernent les mouvements budgétaires n'entraînant ni décaissement ni encaissement en trésorerie.

Elles sont donc internes au budget et s'équilibrent entre elles. Elles concourent ainsi à l'équilibre de chacune des sections du budget.

Afin de simplifier la présentation du budget, il ne sera présenté par conséquent ici que les opérations réelles.

En ce qui concerne le budget primitif principal de la collectivité, les opérations réelles s'équilibrent au montant de 133 967 396 euros, contre 120 546 459 M€ en 2025 (+11%).

Les crédits de dépenses de la section de fonctionnement évoluent de + 5,35% et ceux dédiés aux investissements de +30%, passant de 28,506 M€ (BP 2025) à 37,012 M€ cette année.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

I- LE BUDGET PRINCIPAL :

A – La structure du budget :

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 96 954 869 € et se répartissent comme suit :

DEPENSES	Budget prévisionnel total 2025 (BP + BS+DM)	Réalisé 2025 provisoire	Budget Primitif 2026	% variation
				Prévisions 2026/2025
011 Charges à caractère général	10 689 021 €	9 549 325 €	10 874 650 €	1,7%
012 Charges de personnel et frais assimilés	69 242 000 €	68 426 818 €	70 000 000 €	1,1%
014 Atténuations de produits	282 000 €	276 355 €	290 000 €	-
65 Autres charges de gestion courante	14 317 868 €	13 946 245 €	14 895 000 €	4,0%
66 Charges financières	754 615 €	701 098 €	775 219 €	2,7%
67 Charges spécifiques (Titres annulés)	40 000 €	20 718 €	50 000 €	25,0%
68 Dotations aux provisions	100 000 €		70 000 €	-30,0%
Sous Total	95 425 504 €	92 920 558 €	96 954 869 €	1,6%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	95 425 504 €	92 920 558 €	96 954 869 €	1,6%
Prélèvement de l'exercice	11 245 315 €		4 926 032 €	
042 Opérations d'ordre internes - entre sections	3 068 255 €	3 017 477 €	3 386 300 €	
DEPENSES D'ORDRE	14 313 570 €	3 017 477 €	8 312 332 €	
DEPENSES TOTALES	109 739 074 €	95 938 035 €	105 267 201 €	

Les crédits prévus au titre des dépenses réelles de fonctionnement n'augmenteront que de **1,6%** par rapport aux prévisions budgétaires totales de 2025.

L'évolution des prévisions budgétaires des charges de personnel (chapitre 012) sera de + 1,1% par rapport à l'an passé, en raison de plusieurs facteurs : la mise en application du relèvement progressif du taux de cotisation des employeurs publics affiliés à la CNRACL, (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025), la poursuite de la consolidation de l'encadrement et de l'ingénierie de l'administration communale, l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) notamment.

Rapporté à la population, ce principal poste de dépenses de la ville représente 1 258 € /hab. Bien qu'étant en baisse notable, ce ratio reste supérieur à la moyenne des communes réunionnaises.

Les charges à caractère général, comptabilisées au chapitre 011 du budget concernent les dépenses courantes de la collectivité et s'établissent à un peu moins de 10,874 M€. Sur la base de cette prévision, elles représentent un montant de 195 €/hab. Ce ratio demeure inférieur à celui des communes réunionnaises (*moyenne CA 2024, communes de Saint-André, Le Tampon et Saint-Pierre à 226 € par habitant*)

Les autres charges de gestion courante regroupées au chapitre 65 concernent notamment les subventions versées aux établissements de rattachement de la ville (CCAS et Caisse des écoles), aux structures associatives locales ainsi que la contribution au fonctionnement du service départemental du SDIS (1,721 M€).

La participation de la ville au fonctionnement du CCAS sera maintenue à son niveau renforcé de 2025 (+900K€), soit 6 682 525 €.

La dotation de la Caisse des écoles progresse de 500 000 € par rapport à l'an passé pour être portée au montant de **3 394 500 €** afin de soutenir la restructuration de l'établissement et le développement de ses activités.

En ce qui concerne les subventions aux associations, une enveloppe globale d'un montant de 1,434 M€ est inscrite, incluant 1,094 M€ pour le soutien de la ville au bon fonctionnement de la vie associative locale, les autres moyens étant mobilisés pour les

actions associatives menées dans le cadre du contrat de ville (140 000 €) ou de la cité éducative (200 000 €).

Le coût prévisionnel de la dette en 2026, budgété au chapitre 66 est de 775 219 €.

En vue d'éventuelles dépenses spécifiques (telles que les annulations de titres sur exercices antérieurs), le chapitre « 67 » est approvisionné à hauteur de 50 000 €. Le chapitre « 68 – Dotations aux provisions » est quant à lui crédité de 70 000 € afin de pouvoir couvrir les éventuels risques par l'intermédiaire de dotations aux provisions (litiges, créances irrécouvrables...).

Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles sont évaluées à **104 365 M€**, en augmentation de 1,7% par rapport aux prévisions de l'année précédente.

Leur répartition est la suivante :

RECETTES	Budget prévisionnel total 2025 (BP + BS+DM)	Réalisé 2025 provisoire	Budget Primitif 2026	% variation Prévisions 2026/2025
70 Produits des services	772 000 €	704 321 €	718 000 €	-7%
73 Impôts et taxes (hors 731)	35 582 000 €	34 947 590 €	35 561 891 €	-
<i>attribution compensation CIVIS</i>	7 264 883 €	7 264 883 €	7 264 883 €	-
<i>FPIC</i>	658 000 €	653 740 €	429 000 €	-35%
<i>octroi de mer</i>	24 340 074 €	23 872 884 €	24 689 008 €	1%
<i>taxe sur les carburants</i>	3 179 043 €	3 156 083 €	3 179 000 €	-
<i>autres impôts et taxes</i>	140 000 €	- €	- €	-
731 Fiscalité locale dont taxes communales	45 742 573 €	46 444 060 €	46 770 356 €	2%
<i>impôts directs locaux</i>	44 145 573 €	44 633 940 €	45 028 288 €	2%
<i>sur les droits de mutation & divers</i>	692 000 €	905 224 €	836 068 €	21%
<i>sur les consommations d'électricité</i>	750 000 €	749 612 €	750 000 €	-
<i>sur la publicité extérieure</i>	155 000 €	155 284 €	156 000 €	-
74 Dotations et participations dont	19 710 251 €	20 211 653 €	20 489 904 €	4%
<i>DGF</i>	5 122 445 €	5 122 445 €	5 200 637 €	1,5%
<i>DACOM</i>	8 222 964 €	8 222 964 €	8 813 815 €	7,2%
<i>compensations exonérations fiscales par l'Etat</i>	2 514 755 €	2 585 696 €	2 157 136 €	-14%
<i>participation CAF accueil restauration scolaire</i>	2 406 960 €	2 372 289 €	2 380 000 €	
<i>autres participations</i>	1 443 127 €	1 908 259 €	1 938 316 €	
75 Autres produits de gestion courante	576 000 €	731 061 €	655 000 €	14%
013 Atténuations de charges	230 000 €	354 076 €	170 000 €	-26%
76 Produits financiers		49 €	50 €	
77 - 78 Produits spécifiques & reprises sur provisions	8 155 €	22 118 €	- €	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	102 620 979 €	103 414 926 €	104 365 201 €	1,70%
RECETTES D'ORDRE - entre sections	1 234 000 €	977 296 €	902 000 €	
Excédent n-1 reporté	5 884 095 €	5 884 095 €		
RECETTES TOTALES	109 739 074 €	110 276 317 €	105 267 201 €	

Au chapitre 731, le produit prévisionnel tiré des impôts directs locaux (IFL, IFD et THRS) inscrit au budget varie de 882 715 € par rapport au BP 2025 (+2%).

Cette évolution résulte d'une part de la variation nationale basée sur l'inflation (+0,8%) et sur une estimation à hauteur de + 1,2% par les services fiscaux en ce qui concerne les modifications physiques des bases d'imposition sur le territoire (constructions, agrandissements, démolitions, reclassements...).

Il est rappelé que le produit fiscal attendu est calculé sans changement de taux d'imposition en 2026, après la baisse de 5% des taux de taxes foncières.

L'objectif de ce maintien des taux cette année est de permettre la poursuite des investissements nécessaires au territoire communal.

Au chapitre 73, il est à noter la baisse de la recette du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 35%. Mis en place en 2012, ce fonds a été versé à la CIVIS et ses communes membres, provenant d'un prélèvement d'une partie des ressources de certains blocs communaux au titre de la péréquation horizontale au profit de ceux moins favorisés.

Le bloc de la CIVIS sort progressivement du statut de bénéficiaire du FPIC depuis 2024 et cette recette disparaîtra du budget communal en 2028.

La recette attendue de l'octroi de mer représente près du quart des produits courants de la ville pour un peu plus de 24,6 M€ en 2026. Il s'agit du produit estimé et notifié par les services de l'état, avant toute évolution résultant de la flambée des prix, entre autres des carburants résultant notamment du conflit au Moyen-Orient et faisant débat.

Au chapitre 74, la DGF croît de 78 000€ (effet population) pour atteindre 5,2 M€, la Dotation d'Aménagement aux Communes d'Outre-Mer (DACOM) versée à la ville profitera du renforcement de la péréquation en faveur des territoires ultramarins (+0,6 M€, +7,2%) alors que la compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels est réduite en 2026, conformément à la Loi de finances pour 2026 avec application d'un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée en 2025.

Le solde entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement correspond à **l'autofinancement prévisionnel de nos dépenses d'investissement à hauteur de 7 410 332 €.**

Les dépenses réelles d'investissement :

Elles s'élèvent au BP 2026 à 37 012 527 € dont 33,738 M € de dépenses d'équipement brut.

DEPENSES	Budget prévisionnel total 2025	Réalisé 2025 provisoire	Restes à réaliser 2025	Budget Primitif 2026	montant cumulé - dépenses d'équipement (RAR 2025 + BP 2026)
16 Remboursement du capital de la dette	2 680 000 €	2 577 094 €		2 660 000,00 €	
20 Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	6 657 186 €	3 194 350 €	2 122 690 €	2 534 485,00 €	4 657 175 €
204 Subventions d'équipement versées	1 340 975 €	307 089 €	733 575 €	452 200,00 €	1 185 775 €
21 Immobilisations corporelles (biens meubles)	5 345 666 €	3 650 898 €	1 044 374 €	4 883 592,00 €	5 927 966 €
23 Immobilisations en cours (travaux)	30 991 006 €	20 154 498 €	9 367 379 €	25 868 250,00 €	35 235 629 €
<i>sous total dépenses d'équipement brut</i>	<i>44 334 832 €</i>	<i>27 306 834 €</i>	<i>13 268 018 €</i>	<i>33 738 527,00 €</i>	<i>47 006 545 €</i>
27 Autres immobilisations financières	431 800 €	397 500 €		614 000,00 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	47 446 632 €	30 281 429 €	13 268 018 €	37 012 527,00 €	47 006 545 €
001 Solde d'exécution reporté	3 889 450 €	3 889 450 €			
Opérations d'ordre internes - entre sections	1 234 000 €	977 296 €		902 000,00 €	
Opérations patrimoniales d'inventaire	6 589 600 €	6 506 154 €		2 376 980,00 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES	59 159 682 €	41 654 329 €	13 268 018 €	40 291 507,00 €	

En y ajoutant dépenses engagées mais non mandatées en 2025 (les restes à réaliser), le montant des dépenses d'équipement brut qui est **prévu en 2026 sera porté à un peu plus de 47 M€** après le vote du BS à intervenir durant l'année.

Ainsi, l'effort d'équipement accentué se confirme, indépendamment du cycle électoral.

Les principaux axes de la politique d'investissements au BP 2026 sont :

1. L'amélioration et sécurisation du réseau routier communal (7,9 M€)

Un effort significatif sera consacré à la poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des infrastructures routières. Ce budget permettra notamment :

- **Le démarrage des travaux d'aménagement de la rue du général de Gaulle et de suppression des radiers des Trois Ravines**, notamment la construction d'ouvrages d'art sous maîtrise d'ouvrage du Département avec la participation financière de la commune à ce titre (4,7 M€ en 2026)
- **La suppression du radier de la cuisine centrale à Plateau goyaves et le confortement du radier des Platanes** (1,1 M€)
- **L'aménagement de 4 carrefours à feux tricolores sur l'avenue Raymond Vergès** (600 K€)
- **L'amélioration de la voirie dans les secteurs des Hauts comme des bas**, en particulier la sécurisation et l'aménagement Ligne Aubry et la modernisation de la Cité Calebasse (900 K€)
- **Le lancement de l'aménagement d'une passerelle modes doux entre le chemin Kerveguen et la rue des Poivriers à Plateau Goyaves et le réaménagement du chemin Kerveguen** (600 K€)

2. Renforcement des moyens communaux (5,200 M€)

Afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux et d'améliorer les conditions de travail des agents ainsi que l'accueil du public, plusieurs actions seront menées :

- **La réhabilitation du patrimoine bâti communal** (2 M€), garantissant une modernisation des bâtiments municipaux (étanchéité, rénovation énergétique, travaux Ad'AP de mise en accessibilité des établissements recevant du public
- **La modernisation du parc informatique** (0,250 M€) pour un meilleur accès aux services numériques
- **Le renouvellement du parc automobile et des équipements** (0,450 M€)
- **Le renforcement et la modernisation des équipements, mobiliers et outils des services** (1,967 M€)
- **La finalisation des travaux de la Maison des Solidarité** (0,130 M€)

3. Infrastructures scolaires et éducatives (2,040M€)

- **La poursuite de la réhabilitation des bâtiments scolaires** (940 K€) afin d'améliorer la sécurité et le confort des infrastructures éducatives (mise en place de contrôle d'accès dans le cadre du plan Vigipirate, aménagement de préau, plan de salubrité, poursuite de la pose de rideaux ignifugés...)
- **Le lancement des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de Plateau Goyaves** et son adaptation au changement climatique (700 K€)
- **La réhabilitation du centre médico-scolaire à La Rivière** (400 K€)

4. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Quartier du Gol (10,5 M€)

Ce programme d'envergure vise à redynamiser le quartier du Gol avec plusieurs actions structurantes, qui sont en phase opérationnelle :

- L'aménagement du **secteur Piment** et du **secteur Kayamb** (550 K€)
- La poursuite du projet de la **reconstruction des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius** (5,8 M€)
- **Le lancement des travaux de construction d'une salle des fêtes** (1,6 M€), **d'un gymnase et d'une maison des associations** (2,4 M€)
- **La poursuite des études pour la création d'un centre culturel**

5. Développement des équipements sportifs et de loisirs

- **La réhabilitation ou création d'équipements** (3,7 M€) pour favoriser la pratique du sport en proposant des infrastructures sécurisées, modernes et adaptées aux besoins de la population : reprise du terrain synthétique Frédéric Gorée, création de terrains de paddle à la Rivière et à St Louis, finalisation des travaux de l'espace d'aire de grands jeux de la Palissade et du terrain de football de Bois de Nèfles Cocos, études pour la création d'une nouvelle piscine à Saint-Louis pour les plus importants

6. Projets de proximité et services aux citoyens (2,040 M€)

- **La dernière phase des travaux d'aménagement de la place des fêtes de La Rivière Saint-Louis** (400 K€)
- **Les travaux de la phase 2 de l'espace terrain Bory**, notamment l'aménagement

d'un parking en face de l'école Alcide Baret (420 K€)

- **La construction de kiosques économiques** (320 K€) visant à favoriser l'implantation d'activités locales
- **La réhabilitation du pont CFR à ravine du Gol avec création d'une voie verte** (900 K€)

Le financement des dépenses d'équipement :

Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions à percevoir (14,255 M€), de l'autofinancement prévisionnel (7,410 M€) et de la mobilisation d'emprunt (10,473 M€) :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget prévisionnel total 2025	Réalisé 2025 provisoire	Restes à réaliser 2025	Budget Primitif 2026	Pour information montant cumulé subventions à recevoir (RAR 2025 + BP 2026)
10 Dotations, fonds - FCTVA & Taxe d'aménagement	4 183 915 €	3 807 849 €	- €	4 005 135,00 €	
13 Subventions d'investissement reçues	17 767 222 €	13 550 873 €	3 817 118 €	14 254 584,00 €	18 071 702 €
16 Emprunts & dettes assimilées	4 670 000 €	4 601 900 €		10 473 000,00 €	
20 Immobilisations incorporelles		253 €			
23 Immobilisations en cours (remb avances sur marchés)		6 924 €			
27 Créances sur particuliers	13 017 €	30 678 €		452 076,00 €	
024 Produits des cessions	- 8 155 €			417 400,00 €	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 625 999 €	21 998 478 €	3 817 118 €	29 602 195,00 €	18 071 702 €
Prélèvement sur la section de fonctionnement	11 245 315 €			4 926 032,00 €	
1068 Affectation du résultat n-1	11 630 513 €	11 630 513 €			
Opérations d'ordre internes - entre sections	3 068 255 €	3 017 477 €		3 386 300,00 €	3 386 300 €
Opérations patrimoniales d'inventaire	6 589 600 €	6 506 154 €		2 376 980,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	59 159 682 €	43 152 622 €	3 817 118 €	40 291 507,00 €	21 458 002 €

L'autofinancement prévisionnel correspond au solde des opérations d'ordre entre les deux sections (2,484 M€) qui s'ajoute au prélèvement complémentaire sur la section de fonctionnement (4,926 M€).

B – Ratios Financiers

Informations financières - ratios	BP 2026	Moyenne CA 2024 - communes Outre mer	Moyenne CA 2024 - France - communes strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 740 €/hab	1 471 €/hab	1 511 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 875 €/hab	1 639 €/hab	1 756 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	609 €/hab	414 €/hab	445 €/hab
Encours de la dette / population	491 €/hab	781 €/hab	1 354 €/hab
DGF / population	252 €/hab	269 €/hab	222 €/hab
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	72,20%	63,50%	59,80%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	95,31%	95,60%	93,80%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,46%	25%	25,40%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	26,18%	47,70%	77,10%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7,10%	14,6%*	

La population connue au 1^{er} janvier 2026 de **55 653 habitants**.

La Commune de Saint-Louis reste marquée par un **niveau structurel de dépenses réelles de fonctionnement nettement supérieures à la moyenne** des communes de même strate et d'outre-mer.

Ainsi, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour 2026, elles s'établissent à **1 740 €/habitant** alors que celles des communes de même strate et des communes d'outre-mer est de 1 471 €/habitant.

Cela vient du fait du niveau historiquement élevé des dépenses de personnel dans le budget communal. Là aussi, bien que la proportion soit en baisse, les dépenses de personnel de la Ville de Saint-Louis représentent **plus de 72%** des dépenses réelles de fonctionnement contre 63.5% en outre-mer par exemple.

En revanche, le niveau prévisionnel des nouvelles dépenses d'équipement brut pour l'exercice 2026 est supérieur à celui constaté ailleurs, **soit 609 €/habitant** contre 414 € en outre-mer.

La dette communale au 1^{er} janvier, de 27,328 M€, est de **491 €/hab**, soit un niveau des dépenses en comparaison des moyennes constatées (781 €/hab en outre-mer).

La collectivité dispose donc d'une réelle capacité à mobiliser l'emprunt pour compléter le financement des investissements. Eu égard à son encours, la dette de Saint-Louis représentant un peu plus de 26% de ses recettes prévisionnelles de fonctionnement, contre près de 48% en outre-mer et 77% en moyenne nationale de strate.

II – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Les dépenses de fonctionnement du service extérieur des pompes funèbres s'élèvent à 25 000 € et permettront le remboursement à la ville des charges de personnel mis à disposition (17 000 €) ainsi que des frais engagés (8 000 €).

Ces dépenses seront financées par les redevances perçues auprès des usagers du service pour des prestations de fossoyage. Aucune dépense d'investissement n'est prévue.

Les documents budgétaires conformes aux maquettes règlementaires sont annexés.

Le Conseil municipal est invité à approuver, par un vote global, le Budget Primitif (budgets principal et annexe) pour l'exercice 2026.

II - DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1-1, L.2311-2 à L.2343-2 et L.2312-1 et L.2531-1 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la délibération n° **002_260220** du Conseil municipal en date du **20 février 2026** retraçant le débat d'orientations budgétaires,

Vu les instructions budgétaire M57 et M4,

Considérant que le Budget Primitif 2026 a été élaboré sans intégrer les restes à réaliser et résultats du compte administratif 2025,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à la majorité :

Article 1 : d'approuver, par un vote global, le Budget Primitif de la Ville (budgets principal et du service extérieur des pompes funèbres) pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente et résumé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET - SECTION	Crédits BP 2026		dont opérations réelles			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	105 267 201,00 €	105 267 201,00 €	96 954 869,00 €	104 365 201,00 €	8 312 332,00 €	902 000,00 €
Investissement	40 291 507,00 €	40 291 507,00 €	37 012 527,00 €	29 602 195,00 €	3 278 980,00 €	10 689 312,00 €
TOTAL Budget principal	145 558 708,00 €	145 558 708,00 €	133 967 396,00 €	133 967 396,00 €	11 591 312,00 €	11 591 312,00 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL Budget annexe	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €
Budget consolidé						
Fonctionnement	105 292 201,00 €	105 292 201,00 €	96 979 869,00 €	104 390 201,00 €	8 312 332,00 €	902 000,00 €
Investissement	40 291 507,00 €	40 291 507,00 €	37 012 527,00 €	29 602 195,00 €	3 278 980,00 €	10 689 312,00 €
TOTAL CONSOLIDE	145 583 708,00 €	145 583 708,00 €	133 992 396,00 €	133 992 396,00 €	11 591 312,00 €	11 591 312,00 €

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre budgétaire dans la limite de 7,5% de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 37 pour

06 contre (M. Louis Bertrand **GRONDIN** - M. Cyrille **HAMILCARO** -Mme Corinne **MANGUE** - Mme Olivia **DIJOUX** - M. Teddy **HOAREAU** - Mme Mathilde **ROGER**)

02 abstention (M. Fabrice **HOARAU** - Mme Caroline Marie Erika **TRAJEAN**)

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Étant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**